

1°) Remplacement du Président

En cas d'empêchement du Président, le remplacement sera assuré par l'un des deux Vice-Présidents.

Dans l'hypothèse de signature d'un acte conclu entre la CCI Essonne et une entité liée représentée par le Président de la CCI Essonne, l'un des deux Vice-Présidents représentera la CCI Essonne à la signature dudit acte.

2°) Délégation de signature du Président en tant qu'autorité chargée de l'exécution des budgets

Nature de l'acte	Bénéficiaire	Conditions
Ordonnancement des dépenses (pour la validation des bons de commande hors marché à partir de 90 000 € HT)	<p style="text-align: center;">Jérôme BRETTE <i>Vice-Président Services</i></p> <p style="text-align: center;"><i>Ou</i></p> <p style="text-align: center;">Manuelle SCHNEIDER <i>Vice-Présidente Industrie</i></p>	Délégation générale
Signature des mandats	<p style="text-align: center;">Jean-Marc MORANDI <i>Membre du Bureau</i></p>	Délégation générale

**3°) Délégations de signature du Président données aux collaborateurs de la CCI Essonne
en matière d'administration générale de la CCI Essonne**

Nature de l'acte	Bénéficiaire(s)	Conditions	En cas d'empêchement
<p>Organisation générale et fonctionnement interne</p>	<p align="center">Jean-François ROMANET-PERROUX <i>Directeur Général</i></p>	<p>Délégation générale, au titre de l'article R 711-70 du code du commerce</p>	
<p>-Formalités CFE : signature des récépissés de dépôt de dossiers complets et incomplets et de l'activité de mandataire</p> <p>-Formalités CFE : signature des documents administratifs dans le cadre de l'ACCRE (gestion des dossiers d'aide à la création à la reprise d'une entreprise)</p>	<p align="center">Caroline FONTAINE <i>Responsable du CFE</i></p> <p align="center">Monia AMMAR <i>Conseillère en Formalités</i></p> <p align="center">Jaariu BAHH <i>Chargée de Formalités</i></p> <p align="center">Merna GEBRAIL <i>Chargée de Formalités</i></p> <p align="center">Makda SISAY <i>Conseillère en Formalités</i></p>	<p align="center">Délégation générale</p>	<p align="center">Dans l'ordre suivant</p> <p align="center">Stéphane BRUYERE <i>Directeur des Services aux Entreprises</i> <i>ou</i> Jean-François ROMANET-PERROUX <i>Directeur Général</i></p>
<p>-Enregistrement des ambulants : signature des notifications des pièces manquantes, relances, accusés réception du dossier de demande de cartes</p> <p>-Cartes professionnelles immobilières : signature des validations de dossiers, des relances et des rejets de dossiers</p>	<p align="center">Caroline FONTAINE <i>Responsable du CFE</i></p> <p align="center">Monia AMMAR <i>Conseillère en Formalités</i></p> <p align="center">Jaariu BAHH <i>Chargée de Formalités</i></p> <p align="center">Merna GEBRAIL <i>Chargée de Formalités</i></p> <p align="center">Makda SISAY <i>Conseillère en Formalités</i></p>		

Nature de l'acte	Bénéficiaire(s)	Conditions	En cas d'empêchement
Signature de l'ensemble des documents destinés à l'exportation, présentés par les entreprises et les particuliers et pour lesquels le visa de la CCI Essonne est sollicité	<p>Françoise CADOT <i>Conseillère en formalités export</i></p> <p>Sylvie GRANGIER <i>Conseillère en formalités export</i></p>	Délégation générale	

Signature des documents d'accompagnement des créateurs repreneurs au titre des dispositifs « Entrepreneur # Leader » et « Activ Créa »	<p>Virginie DAVOUST <i>Responsable du service création et reprise d'entreprise</i></p> <p>Sybille ANNOTEL <i>Assistante</i></p> <p>Houliana SALIN <i>Assistante</i></p> <p>Chrystèle AUBERT <i>Conseillère création jeunes entreprises</i></p> <p>Filipe DE BARROS MARTINS <i>Conseiller création jeunes entreprises</i></p> <p>Maxime FAURE <i>Conseiller création jeunes entreprises</i></p> <p>Jean-Léopold IMBAULT <i>Conseiller création jeunes entreprises</i></p> <p>Antony SAROTTE <i>Conseiller création jeunes entreprises</i></p> <p>Cécile TANQUERELLE <i>Conseillère création jeunes entreprises</i></p> <p>Valérie VIRLOUVET <i>Conseillère création jeunes entreprises</i></p>	Délégation générale	
--	---	---------------------	--

Représentation du Président	<p>Jean-François ROMANET-PERROUX <i>Directeur Général</i></p>	Délégation générale	<p>Eric LOPEZ <i>Directeur de l'Action Territoriale</i></p>
-----------------------------	--	---------------------	--

Nature de l'acte	Bénéficiaire(s)	Conditions	En cas d'empêchement
<p>- Signature des bons à payer (factures) ne nécessitant pas de bons de commandes</p>	<p>Jean-François ROMANET-PERROUX <i>Directeur Général</i> pour la Direction Générale, l'ensemble des services qui y sont rattachés et l'ensemble des Directions</p>	<p>Dans la limite des dépenses prévues au budget</p>	<p>Chaque bénéficiaire vient en suppléance d'un autre en cas d'empêchement</p>
	<p>Stéphane BRUYERE <i>Directeur des Services aux Entreprises</i> (pour sa Direction)</p>		
	<p>Eric LOPEZ <i>Directeur de l'Action Territoriale</i> (pour sa Direction)</p>		
	<p>Laurent VERRIER <i>Directeur de l'Administration Générale</i> (pour sa Direction)</p>		
	<p>Pascale BRIMBOEUF <i>Responsable des Moyens Généraux</i> (pour les dépenses informatiques, les moyens généraux, les dépenses de sécurité et de maintenance travaux et les pépinières)</p>		
	<p>Séverine CHOSSIÈRE <i>Responsable Affaires Institutionnelles et Communication</i> pour les affaires institutionnelles et le département communication</p>		

Nature de l'acte	Bénéficiaire(s)	Conditions	En cas d'empêchement
- Signature des notes de frais	<p align="center">Jean-François ROMANET-PERROUX <i>Directeur Général</i></p> <p>Quel que soit le montant pour la Direction Générale, le service des Affaires Institutionnelles, le département Communication et pour les Directeurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de la Direction des Services aux Entreprises • de la Direction de l'Action Territoriale • de la Direction de l'Administration Générale 	Dans la limite des dépenses prévues au budget	
	<p align="center">Stéphane BRUYERE <i>Directeur des Services aux Entreprises</i> (pour sa Direction) A hauteur de 4 999,99 € HT</p>		<p align="center">Dans l'ordre suivant</p> <p align="center">Anne-Claire MILLET <i>Directrice Adjointe des Services aux Entreprises</i> ou Jean-François ROMANET-PERROUX <i>Directeur Général</i></p>
	<p align="center">Eric LOPEZ <i>Directeur de l'Action Territoriale</i> (pour sa Direction) A hauteur de 4 999,99 € HT</p>		<p align="center">Dans l'ordre suivant</p> <p align="center">Stéphanie LEBEAU <i>Adjointe au Directeur de l'Action Territoriale</i> ou Jean-François ROMANET-PERROUX <i>Directeur Général</i></p>
	<p align="center">Laurent VERRIER <i>Directeur de l'Administration Générale</i> (pour sa Direction) A hauteur de 4 999,99 € HT</p>		<p align="center">Dans l'ordre suivant</p> <p align="center">Karine DA ROCHA <i>Adjointe au Directeur de l'Administration Générale</i> ou Jean-François ROMANET-PERROUX <i>Directeur Général</i></p>

Nature de l'acte	Bénéficiaire(s)	Conditions	En cas d'empêchement
- Signature des notes de frais	<p>Séverine CHOSSIERE <i>Responsable Affaires Institutionnelles et Communication</i> pour les affaires institutionnelles et le département communication</p>	Dans la limite des dépenses prévues au budget	<p>Jean-François ROMANET-PERROUX <i>Directeur Général</i></p>
	<p>Responsables de Services/Pôles au sein de la Direction des Services aux Entreprises (pour leur service/pôle en propre) A hauteur de 4 999,99 € HT</p>		<p>Dans l'ordre suivant</p> <p>Stéphane BRUYERE <i>Directeur des Services aux Entreprises</i> ou Anne-Claire MILLET <i>Directrice Adjointe des Services aux Entreprises</i></p>
	<p>Responsables de Service/Pôles au sein de la Direction Action Territoriale (pour leur service/pôle en propre) A hauteur de 4 999,99 € HT</p>		<p>Eric LOPEZ <i>Directeur de l'Action Territoriale</i></p>
	<p>Responsables de Pôles au sein de la Direction de l'Administration Générale (pour leur Pôle en propre) A hauteur de 4 999,99 € HT</p>		<p>Dans l'ordre suivant</p> <p>Laurent VERRIER <i>Directeur de l'Administration Générale</i> Ou Karine DA ROCHA <i>Adjointe au Directeur de l'Administration Générale</i></p>

Nature de l'acte	Bénéficiaire(s)	Conditions	En cas d'empêchement
<p>Engagement de dépenses (validation des bons de commande) après signature du marché/accord cadre par le Président, si un marché/accord cadre existe</p>	<p>Jean-François ROMANET-PERROUX <i>Directeur Général</i> Pour la Direction Générale (en propre) et pour les services directement rattachés à la Direction Générale</p>	<p>Dans la limite des dépenses prévues au budget</p>	<p>Chaque bénéficiaire vient en suppléance d'un autre en cas d'empêchement</p>
	<p>Stéphane BRUYERE <i>Directeur des Services aux Entreprises</i> (pour sa Direction)</p>		
	<p>Eric LOPEZ <i>Directeur de l'Action Territoriale</i> (pour sa Direction)</p>		
	<p>Laurent VERRIER <i>Directeur de l'Administration Générale</i> (pour sa Direction)</p>		
	<p>Pascale BRIMBOEUF <i>Responsable des Moyens Généraux</i> (pour les dépenses informatiques, les moyens généraux, les dépenses de sécurité et de maintenance travaux et les pépinières)</p>		
	<p>Séverine CHOSSIÈRE <i>Responsable Affaires Institutionnelles et Communication</i> pour les affaires institutionnelles et le département communication</p>		

Nature de l'acte	Bénéficiaire(s)	Conditions	En cas d'empêchement
Engagement de dépenses (validation des bons de commande) hors marché	<p align="center">Jean-François ROMANET-PERROUX <i>Directeur Général</i> Pour la Direction Générale (en propre) et pour les services directement rattachés à la Direction Générale A hauteur de 89 999,99 € HT</p>	Dans la limite des dépenses prévues au budget	
	<p align="center">Stéphane BRUYERE <i>Directeur des Services aux Entreprises</i> (pour sa Direction) A hauteur de 24 999,99 € HT</p>		Chaque bénéficiaire vient en suppléance d'un autre en cas d'empêchement
	<p align="center">Eric LOPEZ <i>Directeur de l'Action Territoriale</i> (pour sa Direction) A hauteur de 24 999,99 € HT</p>		
	<p align="center">Laurent VERRIER <i>Directeur de l'Administration Générale</i> (pour sa Direction) A hauteur de 24 999,99 € HT</p>		
	<p align="center">Pascale BRIMBOEUF <i>Responsable des Moyens Généraux</i> (pour les dépenses informatiques, les moyens généraux, les dépenses de sécurité et de maintenance travaux et les pépinières) A hauteur de 24 999,99 € HT</p>		
	<p align="center">Séverine CHOSSIÈRE <i>Responsable Affaires Institutionnelles et Communication</i> pour les affaires institutionnelles et le département communication A hauteur de 24 999,99 € HT</p>		

Signature des demandes de remboursements clients	<p align="center">Karine DA ROCHA <i>Adjointe au Directeur de l'Administration Générale</i> A hauteur de 4 999,99 € HT</p>		<p align="center">Dans l'ordre suivant</p> <p align="center">Laurent VERRIER <i>Directeur de l'Administration Générale</i> ou Jean-François ROMANET-PERROUX <i>Directeur Général</i></p>
--	--	--	---

Nature de l'acte	Bénéficiaire(s)	Conditions	En cas d'empêchement
Signature des courriers de rejet et d'attribution et signature des marchés issus des mises en concurrence effectuées en application des accords-cadres lancés par les services rattachés à la Direction de l'Administration Générale.	<p align="center">Laurent VERRIER <i>Directeur de l'Administration Générale</i></p>		<p align="center">Dans l'ordre suivant</p> <p align="center">Karine DA ROCHA <i>Adjointe au Directeur de l'Administration Générale</i> ou Jean-François ROMANET-PERROUX <i>Directeur Général</i></p>
Signature des courriers de rejet et d'attribution et signature des marchés issus des mises en concurrence effectuées en application des accords-cadres lancés par la Direction des Services aux Entreprises.	<p align="center">Stéphane BRUYERE <i>Directeur des Services aux Entreprises</i></p>	Dans la limite des dépenses prévues au budget	<p align="center">Dans l'ordre suivant</p> <p align="center">Anne-Claire MILLET <i>Directrice Adjointe des Services aux Entreprises</i> ou Jean-François ROMANET-PERROUX <i>Directeur Général</i></p>
Signature des courriers de rejet et d'attribution et signature des marchés issus des mises en concurrence effectuées en application des accords-cadres lancés par la Direction de l'Action Territoriale.	<p align="center">Eric LOPEZ <i>Directeur de l'Action Territoriale</i></p>		<p align="center">Dans l'ordre suivant</p> <p align="center">Stéphanie LEBEAU <i>Adjointe au Directeur de l'Action Territoriale</i> ou Jean-François ROMANET-PERROUX <i>Directeur Général</i></p>
Signature des courriers de rejet et d'attribution et signature des marchés issus des mises en concurrence effectuées en application des accords-cadres lancés par le département communication.	<p align="center">Séverine CHOSSIÈRE <i>Responsable Affaires Institutionnelles et Communication</i> pour le département communication</p>		<p align="center">Dans l'ordre suivant</p> <p align="center">Jean-François ROMANET-PERROUX <i>Directeur Général</i> Ou Laurent VERRIER <i>Directeur de l'Administration Générale</i></p>

Nature de l'acte	Bénéficiaire(s)	Conditions	En cas d'empêchement
Signature des documents suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Certificats de travail - Avis à tiers détenteur - Demandes d'acompte - Conventions de stage - Contrats d'apprentissage - Attestations diverses - Conventions de formation collaborateurs - Signature des demandes de compte épargne temps 	<p align="center">Laurent VERRIER <i>Directeur de l'Administration Générale</i></p>	Le cas échéant dans la limite des dépenses prévues au budget	<p align="center">Jean-François ROMANET-PERROUX <i>Directeur Général</i></p>

Nature de l'acte	Bénéficiaire(s)	Conditions	En cas d'empêchement
Signature des conventions de stage créateur-repreneur, pièces et documents annexes et complémentaires pour le service création et reprise d'entreprise.	<p align="center">Virginie DAVOUST <i>Responsable du service création</i></p>		<p align="center">Sybille ANNOTEL <i>Assistante</i> ou Antony SAROTTE <i>Conseiller création jeunes entreprises</i> Ou Houliana SALIN <i>Assistante</i></p>

Nature de l'acte	Bénéficiaire(s)	Conditions	En cas d'empêchement
Signature des conventions de formation professionnelle continue et tout acte s'y rapportant (notamment avenant, convention de paiement des frais pédagogiques).	<p align="center">Stéphane BRUYERE <i>Directeur des Services aux Entreprises</i></p>		<p align="center">Jean-François ROMANET-PERROUX <i>Directeur Général</i></p>

Nature de l'acte	Bénéficiaire(s)	Conditions	En cas d'empêchement
Signature des devis pour des prestations rendues par la CCI Essonne sans limitation de montant.	<p align="center">Stéphane BRUYERE <i>Directeur des Services aux Entreprises</i> (pour sa Direction)</p>		<p align="center">Dans l'ordre suivant</p> <p align="center">Anne-Claire MILLET <i>Directrice Adjointe des Services aux Entreprises</i> ou Jean-François ROMANET-PERROUX <i>Directeur Général</i></p>
	<p align="center">Eric LOPEZ <i>Directeur de l'Action Territoriale</i> (pour sa Direction)</p>		<p align="center">Dans l'ordre suivant</p> <p align="center">Stéphanie LEBEAU <i>Adjointe au Directeur de l'Action Territoriale</i> ou Jean-François ROMANET-PERROUX <i>Directeur Général</i></p>

Nature de l'acte	Bénéficiaire(s)	Conditions	En cas d'empêchement
Signature des devis pour des prestations rendues par la CCI Essonne sans limitation de montant.	<p align="center">Autres Directeurs (pour leur Direction en propre)</p>		<p align="center">Jean-François ROMANET-PERROUX <i>Directeur Général</i></p>
	<p align="center">Responsables de Services/Pôles au sein de la Direction des Services aux Entreprises (pour leur service/pôle en propre)</p>		<p align="center">Dans l'ordre suivant Stéphane BRUYERE <i>Directeur des Services aux Entreprises</i> ou Anne-Claire MILLET <i>Directrice Adjointe des Services aux Entreprises</i> ou Jean-François ROMANET-PERROUX <i>Directeur Général</i></p>
	<p align="center">Responsables de Service/Pôles au sein de la Direction de l'Action Territoriale (pour leur service/pôle en propre)</p>		<p align="center">Dans l'ordre suivant Eric LOPEZ <i>Directeur de l'Action Territoriale</i> ou Jean-François ROMANET-PERROUX <i>Directeur Général</i></p>
	<p align="center">Responsables de Pôles au sein de la Direction de l'Administration Générale (pour leur Pôle en propre)</p>		<p align="center">Dans l'ordre suivant Laurent VERRIER <i>Directeur de l'Administration Générale</i> ou Jean-François ROMANET-PERROUX <i>Directeur Général</i></p>
	<p align="center">Séverine CHOSSIÈRE <i>Responsable Affaires Institutionnelles et Communication</i> pour les affaires institutionnelles et le département communication</p>		<p align="center">Dans l'ordre suivant Jean-François ROMANET-PERROUX <i>Directeur Général</i> Ou Laurent VERRIER <i>Directeur de l'Administration Générale</i></p>

Nature de l'acte	Bénéficiaire(s)	Conditions	En cas d'empêchement
<ul style="list-style-type: none"> - Signature des contrats / conventions (hors marchés publics) et sauf autre délégataire - Accord de confidentialité - Charte d'engagement GPEC - Engagement de non-concurrence 	Jean-François ROMANET-PERROUX <i>Directeur Général</i>	Délégation générale dans la limite des dépenses prévues au budget	
<ul style="list-style-type: none"> - Notification des courriers de rejet (procédure marchés publics) - Notification des courriers de reconductions des marchés 	Jean-François ROMANET-PERROUX <i>Directeur Général</i>	Délégation générale	Laurent VERRIER <i>Directeur de l'Administration Générale</i>

Nature de l'acte	Bénéficiaire	Conditions	En cas d'empêchement
Signature des états des lieux établis avec les locataires des pépinières et les bénéficiaires de commodats	Anne-Claire MILLET <i>Directrice Adjointe des Services aux Entreprises</i>		Stéphane BRUYERE <i>Directeur des Services aux Entreprises</i>
Signature des états des lieux établis avec les locataires de l'hôtel consulaire	Pascale BRIMBOEUF <i>Responsable des Moyens Généraux</i>		Laurent VERRIER <i>Directeur de l'Administration Générale</i>
Signature des états des lieux établis avec les locataires de l'ancien hôtel consulaire de Corbeil-Essonnes	Erwann GUELLAEN <i>Responsable Sécurité / Maintenance / Travaux</i>		Laurent VERRIER <i>Directeur de l'Administration Générale</i>

4°) Délégations de signature du Président en matière de gestion des Ressources Humaines :

Nature de l'acte	Bénéficiaire	Conditions	En cas d'empêchement
<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite du contrat de travail suite à période d'essai - Rémunérations - Promotions individuelles - Sanctions disciplinaires - Relations avec les représentants du personnel - Notes de débits (salaires, CMAC, écritures comptables...) 	<p>Jean-François ROMANET-PERROUX <i>Directeur Général</i></p>	<p>Délégation générale en cas d'empêchement du Président</p>	<p>Laurent VERRIER <i>Directeur de l'Administration Générale</i></p>

5°) Délégations de signature du Trésorier en tant que comptable

Le trésorier peut déléguer sa signature, en matière d'exécution des opérations de dépenses, de recettes ou de gestion de la trésorerie, au Trésorier Adjoint ou à d'autres Membres Elus de la Compagnie Consulaire, à l'exception du Président ou de ses délégataires.

Il peut également déléguer cette signature, sur proposition du Directeur Général, à des agents permanents de la Compagnie Consulaire non délégataires du Président ; la délégation ne peut alors porter que sur la signature des titres de paiement et des documents relatifs aux opérations de trésorerie.

Nature de l'acte	Bénéficiaire	Conditions	En cas d'empêchement
<p>Visa du mandat préalablement signé par le Président ou son délégataire</p>	<p>Katia KAZANDJIEFF <i>Trésorière Adjointe</i></p>	<p>Délégation générale, en cas d'empêchement</p>	
<p>Titres de paiement</p>	<p>Katia KAZANDJIEFF <i>Trésorière Adjointe</i></p>	<p>Délégation générale, en cas d'empêchement</p>	<p>Dans l'ordre suivant</p> <p>Laurent VERRIER <i>Directeur de l'Administration Générale</i> Ou Karine DA ROCHA <i>Adjointe au Directeur de l'Administration Générale</i></p>

NOTA :

En cas d'indisponibilité du Trésorier, le Trésorier Adjoint remplit automatiquement ses fonctions.